

**Comité syndical du 22 juin 2022**

Le Syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne, légalement convoqué le 8 juin 2022, s'est réuni en Comité syndical le 22 juin 2022, dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents :

**Membres titulaires :**

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Pouvoir
1	REGION BRETAGNE	CHESNAIS-GIRARD	LOÏG	
1	REGION BRETAGNE	DE SALLIER DUPIN	STEPHANE	
1	REGION BRETAGNE	PERRIN	STEPHANE	
2	DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	ALLENO	VINCENT	Pouvoir de C. Orain-Grovalet
2	DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	ORAIN-GROVALET	CHRISTINE	Pouvoir à V. Alleno
2	DEPARTEMENT DU FINISTERE	CARO	AMELIE	
2	DEPARTEMENT DU FINISTERE	DE CALAN	MAËL	
2	DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE	COULOMBEL	LUDOVIC	
2	DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE	MARTIN	FREDERIC	
3	BREST METROPOLE	PICHON	RONAN	
3	AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	LE RAY	PHILIPPE	Pouvoir à S. Lemoulinier
3	AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	LEMOULINIER	SOPHIE	Pouvoir de P. Le Ray
3	CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION	COTTEN	MICHEL	
3	DINAN AGGLOMERATION	ORVEILLON	THIERRY	
3	FOUGERES AGGLOMERATION	FORET	ALAIN	
3	GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	LE MEUR	FREDERIC	
3	GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	LE BARS	YANNICK	
3	LAMBALLE TERRE ET MER	DREZET	CATHERINE	
3	LANNION TREGOR COMMUNAUTE	LE JEUNE	JOËL	
3	LANNION TREGOR COMMUNAUTE	SEUREAU	CEDRIC	
3	LORIENT AGGLOMERATION	VELY	FABRICE	Pouvoir à P. Quéro-Ruen
3	LORIENT AGGLOMERATION	QUERO-RUEN	PATRICIA	Pouvoir de F. Vély
3	LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE FRANCE	GEORGES	
3	MORLAIX COMMUNAUTE	VERMOT	JEAN-PAUL	Pouvoir à G. Guengant
3	MORLAIX COMMUNAUTE	GUENGANT	GHISLAIN	Pouvoir de J.-P. Vermot
3	QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	FEREC	THOMAS	
3	QUIMPERLE COMMUNAUTE	LE ROUX	CHRISTOPHE	
3	REDON AGGLOMERATION	JOUNEAU	LIONEL	

3	VITRE COMMUNAUTE	DELAUNAY	JEAN-LUC	
4	CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE	CORRIGNAN	GERARD	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-MEEN MONTAUBAN	TEXIER	FREDERIC	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	DUPRE	JEAN-CLAUDE	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU	MIOSSEC	GILBERT	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS	GODEC	DANIEL	
4	PAYS D'IROISE COMMUNAUTE	COROLLEUR	ANTOINE	
4	COMMUNAUTE LESNEVEN - COTE DES LEGENDES	QUINQUIS	YVES	
4	MONTFORT COMMUNAUTE	BRE	YANNICK	
4	PONTIVY COMMUNAUTE	POURCHASSE	MICHEL	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE-ILE-EN-MER	HUCHET	ANNAÏCK	
5	BROCELIANDE COMMUNAUTE	SAVATIER	FABIENNE	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE CORNOUAILLE	COQUIL	YVON	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH	GALARDON	GEORGES	
5	MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	MORVAN	GEORGES	
5	POHER COMMUNAUTE	LE LOUARN	ERIC	

### Membres suppléants :

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Pouvoir
1	REGION BRETAGNE	TRE-HARDY	JERÔME	
3	VITRE COMMUNAUTE	GATEL	BRUNO	
4	PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	MARCHAND	DOMINIQUE	

Le quorum étant atteint, la séance débute à 10h.

## Ordre du jour



### 1. Budget

- Approbation des comptes de gestion / comptes administratifs 2021
- Décisions modificatives n°1 budgets primitifs 2022
- Rapport de la Chambre Régionale des Comptes – Suites à donner

### 2. Modernisation des administrations et services numériques

- Accompagnement Cybersécurité
- Convention d'application avec le GIP SiB pour l'exploitation et la maintenance de la plateforme de services Mégalis Bretagne : Avenant n°3

### 3. Projets coopératifs

- KorriGo Multiservices – Conventions de partenariat avec la Région Bretagne

### 4. Bretagne Très Haut Débit

- État d'avancement du projet
- Rapport d'activité 2021 du délégataire de service public

### 5. Ressources Humaines

- Modification du tableau des effectifs

### 6. Modifications statutaires

- Adhésion de Centre Morbihan Communauté et de Baud Communauté
- Changement de collège pour la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas

### 7. Elections

- Adoption du procès verbal du Comité syndical du 15 décembre 2021
  - Envoyé le 17 janvier 2022

Après en avoir délibéré, le Procès-verbal du Comité syndical du 15 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Le Président invite Sébastien Dekeyser, Directeur du Pôle Administratif et Financier, à présenter les comptes les comptes de gestion et comptes administratifs.

## 1. Budget

- Approbation des comptes de gestion / comptes administratifs 2021
- Décisions modificatives n°1 budgets primitifs 2022
- Rapport de la Chambre Régionale des Comptes – Suites à donner

Résultat de l'exercice 2021	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total sections
Excédent	286 083,81 €		286 083,81 €
Déficit		77 268,99 €	77 268,99 €

	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Excédent	2 131 223,33 €		208 814,82 €	2 340 038,15 €
Déficit				

■ **Il est proposé :**

- **D'ARRETER** et **d'APPROUVER**, le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2021 tel qu'établi par le comptable public comme présenté

Le Président quitte la séance et confie la présidence à Stéphane Perrin, Vice-Président.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ARRETER** et **d'APPROUVER**, le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2021 tel qu'établi par le comptable public comme présenté.

■ Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2021 : 4,34 M€		
Participations statutaires	1,76 M€	41%
Contributions d'accès aux services	1,22 M€	28%
Divers (remboursement de charges budget annexe...)	0,62 M€	14%
Autres activités	0,47 M€	11%
Recettes d'ordre	0,27 M€	6%

■

Dépenses de fonctionnement 2021 : 4,42 M€		
Masse salariale	1,63 M€	37%
Bouquet de services	0,95 M€	22%
Autres activités	0,68 M€	15%
Dépenses d'ordre	0,65 M€	15%
Frais de structure	0,51 M€	11%

Résultat de fonctionnement 2021 : - 0,08 M€

■ Section d'investissement

Recettes d'investissement 2021 0,88 M€		
Recettes d'ordre	0,65 M€	74%
Autres activités (subventions)	0,23 M€	26%

■

Dépenses d'investissement 2021 0,59 M€		
Bouquet de services 2020-2024	0,15 M€	43%
Projets coopératifs	0,08 M€	26%
Frais de structure + divers	0,09 M€	14%
Dépenses d'ordre	0,27 M€	13%

Résultat d'investissement 2021 = + 0,29 M€

- Coût complet =
  - Dépenses directes d'investissement et de fonctionnement (développement, hébergement, exploitation, maintenance...) de l'exercice

+

  - Dépenses indirectes (moyens humains et frais de structure) nécessaires au fonctionnement de chaque service et projet sur une année donnée.
  
- Coût de revient = coût complet d'un service ou d'un projet pour chaque collectivité adhérente / utilisatrice.

	Montant total des dépenses	Nb d'entités utilisatrices	Coût de revient par entité	Coût de revient fonct. par entité
<b>Bouquet de services</b>				
<b>Coûts complets</b>	<b>2 070 126,05 €</b>			
Salle des marchés	350 866,64 €	1 022	343,31 €	343,31 €
GED mutualisée	249 486,50 €	32	7 796,45 €	6 269,89 €
Archivage électronique	239 091,65 €	1 514	157,92 €	157,92 €
Socle d'identité	152 272,26 €	2 323	65,55 €	65,55 €
Formation - Accompagnement	148 523,55 €	112	1 326,10 €	1 326,10 €
Parapheur électronique	139 993,07 €	434	322,56 €	322,56 €
Portail opendata	128 345,74 €	1 586	80,92 €	53,53 €
Tiers de télétransmission ACTES	118 230,54 €	1 553	76,13 €	76,13 €
Bus de services	116 845,70 €	1 752	66,69 €	66,69 €
Service d'échange sécurisé de fichiers	108 637,25 €	151	719,45 €	719,45 €
Tiers de télétransmission PES	91 043,13 €	1 162	78,35 €	78,35 €
Convocation électronique des élus	88 188,57 €	335	263,25 €	263,25 €
Tiers de télétransmission Factures	66 231,53 €	216	306,63 €	306,63 €
Mise en œuvre Plan de programme 2020-2024	72 369,91 €			

	Montant total des dépenses	Nb d'entités utilisatrices	Coût de revient par entité	Coût de revient fonct. par entité
<b>Services complémentaires Coûts complets</b>	<b>177 595,83 €</b>			
Conciergerie visioconférence	151 065,95 €	40	3 776,65 €	3 776,65 €
Certificats électroniques	26 529,88 €	1 338	19,83 €	19,83 €

	Montant total des dépenses	Nb d'entités utilisatrices	Coût de revient par entité	Coût de revient fonct. par entité
<b>Projets coopératifs Coûts complets</b>	<b>446 676,39 €</b>			
Autorisations du Droit des Sols	167 565,49 €	488	343,37 €	290,86 €
KorriGo Multiservices	95 259,25 €	11	8 659,93 €	7 993,47 €
OuestGo	183 851,65 €	82	2 242,09 €	2 144,45 €

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion ;
- **D'ARRETER** le Compte Administratif du budget principal pour l'exercice 2021 comme suit :

■ **Il est proposé :**

- DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion ;
- D'ARRETER** le Compte Administratif du budget principal pour l'exercice 2021 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	4 419 176,81 €	589 571,20 €	5 008 748,01 €
Recettes	4 341 907,82 €	875 655,01 €	5 217 562,83 €
<b>Résultat n</b>	<b>- 77 268,99€</b>	<b>+ 286 083,81 €</b>	<b>+ 208 814,82€</b>
Résultat reporté de l'exercice n-1	+ 894 621,97 €	+ 1 236 601,36 €	+ 2 131 223,33 €
<b>Excédent de clôture à reporter sur n+1</b>	<b>817 352,98€</b>	<b>1 522 685,17€</b>	<b>2 340 038,15€</b>

Résultat de l'exercice 2021	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total sections
Excédent		4 046 415,56 €	71 317 249,43 €
Déficit	75 363 664,99 €		

	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Excédent	109 655 900,49 €			38 338 651,06 €
Déficit			71 317 249,43 €	

■ **Il est proposé :**

- D'ARRETER** et **d'APPROUVER**, le compte de gestion du budget annexe BTHD pour l'exercice 2021 tel qu'établi par le comptable public comme présenté

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ARRETER** et **d'APPROUVER**, le compte de gestion du budget annexe BTHD pour l'exercice 2021 tel qu'établi par le comptable public comme présenté.



■ Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2021 : 13,87 M€		
Recettes issues de la DSP	6,28 M€	45%
Pénalités marchés	3,04 M€	22%
Recettes d'ordre	2,56 M€	18%
Subvention exploitation FTTH (2%)	1,94 M€	14%
Divers	0,05 M€	1%



Dépenses de fonctionnement 2021 : 9,82 M€		
Exploitation du réseau FTTH	4,08 M€	41%
Dépenses d'ordre	3,26 M€	33%
Masse salariale	1,83 M€	19%
Divers	0,39 M€	4%
Exploitation MED	0,26 M€	3%

Résultat de fonctionnement 2021 : + 4,05 M€

■ Section d'investissement

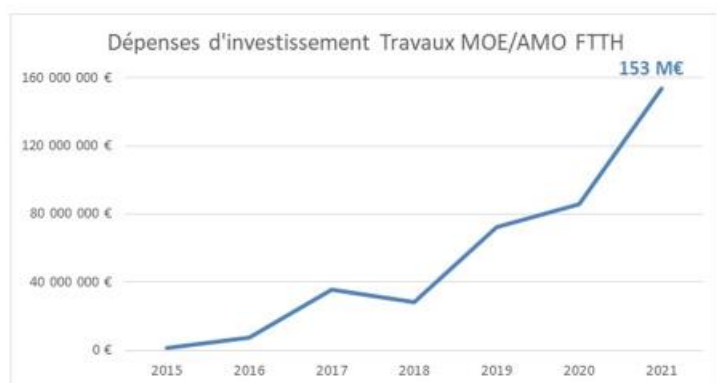
Recettes investissement 2021 : 96,27 M€		
Subvention investissement FTTH	73,45 M€	76%
FEDER P1	12,83 M€	13%
FSN P1	5,49 M€	6%
Recettes d'ordre	3,64 M€	4%
Divers	0,86 M€	1%



Dépenses investissement 2021 : 171,63 M€		
Travaux + Moe P1T2	68,77 M€	40%
P2	51,37 M€	30%
P3	31,23 M€	18%
MED2	9,31 M€	5%
Frais d'AMO	3,41 M€	2%
Divers	3,36 M€	2%
Dépenses d'ordre	2,93 M€	2%
Subventions raccordements	1,25 M€	1%

Résultat d'investissement 2021 : - 75,36 M€

■ Evolution des dépenses de travaux et maîtrise d'œuvre FTTH (2015-2021)



A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion.
- **D'ARRETER** le Compte Administratif du budget annexe BTHD pour l'exercice 2021 comme suit :

■ **Il est proposé :**

- DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion.
- D'ARRETER** le Compte Administratif du budget annexe BTHD pour l'exercice 2021 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	9 822 697,24 €	171 633 102,51 €	181 455 799,75 €
Recettes	13 869 112,80 €	96 269 437,52 €	110 138 550,32 €
<b>Résultat n</b>	<b>+ 4 046 415,56 €</b>	<b>- 75 363 664,99 €</b>	<b>- 71 317 249,43 €</b>
Résultat reporté de l'exercice n-1	+ 1 165 470,98 €	+ 108 490 429,51 €	+ 109 655 900,49 €
<b>Excédent de clôture à reporter sur n+1</b>	<b>5 211 886,54 €</b>	<b>33 126 764,52 €</b>	<b>38 338 651,06 €</b>

Résultat de l'exercice 2021	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total sections
Excédent	397 397,34 €	206 502,64 €	603 899,98 €
Déficit			

	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Excédent				8 584,10 €
Déficit	595 315,88 €			

■ **Il est proposé :**

- **D'ARRÊTER** et **d'APPROUVER**, le compte de gestion du budget annexe RUHD pour l'exercice 2021 tel qu'établi par le comptable public comme présenté

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ARRÊTER** et **d'APPROUVER**, le compte de gestion du budget annexe RUHD pour l'exercice 2021 tel qu'établi par le comptable public comme présenté.

**Compte administratif 2021 – Budget annexe RUHD**  
**Exécution générale**

■ Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2021 : 1,06 M€		
Convention d'exploitation et de moyen	0,54 M€	51%
Recettes d'ordre	0,39 M€	37%
Recettes commerciales	0,12 M€	11%
Divers	0,01 M€	1%

Dépenses de fonctionnement 2021 : 0,85 M€		
Exploitation du réseau	0,44 M€	52%
Dépenses d'ordre	0,39 M€	46%
Masse salariale	0,02 M€	2%

Résultat de fonctionnement 2021 : + 0,21 M€

■ Section d'investissement

Recettes d'investissement 2021 : 1,02 M€		
Fonds de sécurisation Région	0,63 M€	99%
Recettes d'ordre	0,39 M€	1%

■

Dépenses d'investissement 2021 0,62 M€		
Dépenses d'ordre	0,39 M€	63%
Construction du réseau	0,23 M€	37%

Résultat d'investissement 2021 = + 0,40 M€

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion.
- **D'ARRETER** le Compte Administratif du budget annexe RUHD pour l'exercice 2021 comme suit :

■ **Il est proposé :**

- DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion.
- D'ARRETER** le Compte Administratif du budget annexe RUHD pour l'exercice 2021 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	851 617,72 €	624 169,34 €	1 475 787,06 €
Recettes	1 058 120,36 €	1 021 566,68 €	2 079 687,04 €
<b>Résultat n</b>	<b>+ 206 502,64€</b>	<b>+ 397 397,34€</b>	<b>+ 603 899,98€</b>
Résultat reporté de l'exercice n-1	- 198 206,54 €	- 397 109,34 €	- 595 315,88 €
<b>Excédent de clôture à reporter sur n+1</b>	<b>8 296,10€</b>	<b>288,00€</b>	<b>8 584,10€</b>

Le Président reprend la présidence de séance et invite Sébastien Dekeyser à présenter les décisions modificatives.

## Budget principal 2022 Décision modificative n°1



Article	Libelle	BP	Fonction	Depenses	Recettes
<b>Subvention adhésion Pôle Excellence Lyber</b>					
011	05731 / 05732	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Etat ou Régions I	0,00	0,00	+ 5 000,00
<b>Admission en non-valeur</b>					
60	0541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	+100,00
<b>Produits exceptionnels (indemnités journalières)</b>					
77	7788	Produits exceptionnels	0,00	1 598,96	+ 5 000,00
<b>Autres crédits de la section de fonctionnement (reprise sur provisions)</b>					
78	7815	Reprises sur provisions d'exploitation	0,00	0,00	+ 5 400,00
<b>Equilibre de la section de fonctionnement</b>					
023	023	Virement à la section d'investissement	204 153,00		- 822 652,98
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	+ 817 252,98
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>					+ 827 752,98
<b>Reports 2021</b>					
20	2031	Frais d'études	0,00	0,00	+ 32 200,00
20	2032	Frais de recherche et développement	0,00	0,00	+ 9 125,00
20	2051	Concessions et droits similaires	0,00	21 249,60	+ 54 834,00
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	670,65	+ 2 133,65
23	232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	49 842,63	+ 78 982,43
<b>Acquisition de licences de prise en main à distance et de matériel informatique dans le cadre du plan de reprise d'activité du Syndicat mixte</b>					
20	2051	Concessions et droits similaires	88 900,00	62 857,18	+ 10 550,00
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	42 770,00	35 653,72	+ 8 715,00
<b>Fibre noire : Frais d'accès et IRU</b>					
20	2088	Autres Immobilisations incorporelles	38 000,00	240,00	+ 26 000,00
<b>Equilibre de la section d'investissement</b>					
021	021	Virement à la section de fonctionnement	204 153,00		- 822 652,98
001	001	Résultat d'investissement reporté	0,00		+1 522 685,17
16	1641	Emprunts et dettes assimilées	103 382,00		- 103 382,00
23	2315	Installations, matériels et outillages techniques	0,00		+ 2 019 416,07
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>					+ 2 241 956,15

Comité syndical du 22 juin 2022

21

## Budget principal 2022 Décision modificative n°1



### Il est proposé :

- D'ADOPTER la décision modificative n°1 du budget principal 2022 comme ci-dessus, ainsi que l'affectation du résultat sur l'exercice 2022.

Comité syndical du 22 juin 2022

22

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget principal 2022 comme ci-dessus.

**Budget principal 2022**  
**Affectation des résultats 2021**



■ **Il est proposé :**

- D'INSCRIRE** la somme de 817 352,98 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».
- D'INSCRIRE** la somme de 1 522 685,17 € au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'INSCRIRE** la somme de 817 352,98 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».
- **D'INSCRIRE** la somme de 1 522 685,17 € au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».

Chapitre	Article	Libellé	BP	Exécution	Dépenses	Recettes
<b>Equilibre de la section de fonctionnement</b>						
002	002	Résultat de fonctionnement reporté				+ 5 211 886,54
023	023	Virement à la section d'investissement	7 661 356,26		+4 889 186,54	
78	7815	Reprises sur provisions d'exploitation	0,00			+ 2 500,00
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	274 800,00	70 044,53	+ 325 200,00	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>					<b>+5 214 386,54</b>	<b>+ 5 214 386,54</b>
<b>Equilibre de la section d'investissement</b>						
001	001	Résultat d'investissement reporté				+ 33 126 764,52
021	021	Virement à la section de fonctionnement	7 661 356,26			+ 4 889 186,54
16	1641	Emprunts et dettes assimilées (dépenses)	975 050,00	243 690,71	+ 1 124 950	
16	1641	Emprunts et dettes assimilées (recettes)	54 338 283,39			36 891 001,06
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>					<b>+ 1 124 950,00</b>	<b>+ 1 124 950,00</b>

■ **Il est proposé :**

- D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget annexe BTHD 2022 ;

Comité syndical du 22 juin 2022

24

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget annexe BTHD 2022 comme ci-dessus.

■ **Il est proposé :**

- D'INSCRIRE** la somme de 5 211 886,54 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » ;
- D'INSCRIRE** la somme de 33 126 764,52 € au compte 001 « Excédent d'investissement reporté »

Comité syndical du 22 juin 2022

25

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'INSCRIRE** la somme de 5 211 886,54 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».
- **D'INSCRIRE** la somme de 33 126 764,52 € au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».

### Budget annexe RUHD 2022 Décision modificative n°1



Chapitre	Article	Libellé	BP	Exécution	Dépenses	Recettes
<b>Equilibre de la section de fonctionnement</b>						
002	002	Résultat de fonctionnement reporté				+ 8 296,10
74	7472	Régions				- 8 296,10
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>					+ 0,00	+ 0,00
<b>Reports 2021</b>						
20	2031	Frais d'études	0,00		+10 000,00	
20	2033	Frais d'insertion	0,00		+ 1 800,00	
20	2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00		+ 308 061,00	
21	21538	Autres réseaux	0,00		+ 152 800,00	
<b>Equilibre de la section d'investissement</b>						
001	001	Résultat d'investissement reporté				+ 288,00
13	1312	Régions				+ 472 373,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>					+ 472 661,00	+ 472 661,00

■ **Il est proposé :**

- D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget annexe RUHD 2022 comme ci-dessus.

Comité syndical du 22 juin 2022

26

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget RUHD 2022 comme ci-dessus ».



■ **Il est proposé :**

- D'INSCRIRE** la somme de 8 296,10 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».
- D'INSCRIRE** la somme de 288,00 € au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'INSCRIRE** la somme de 8 296,10 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».
- **D'INSCRIRE** la somme de 288,00 € au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».

Le Président invite Patrick Malfait, Directeur général de Mégalis Bretagne, à faire l'état des suites données au rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

- **Recommandation n°1 : Mettre à disposition sur le site internet du syndicat des informations budgétaires compréhensibles par les citoyens**
  - A cet égard, une présentation synthétique des informations budgétaires a été intégrée dans le rapport d'activité 2020 de Mégalis Bretagne, diffusé sur le site internet et à nos membres. L'exercice est renouvelé en 2021 à l'occasion de la mise en ligne du nouveau site internet institutionnel du syndicat.
- **Recommandation n°2 : Elaborer des tableaux de bord permettant un suivi financier et opérationnel calendaires des différentes missions exercées**
  - Des tableaux de bord existent dans les directions, basés sur les données des outils métiers. Ces éléments sont principalement diffusés annuellement s'agissant de l'usage de nos services numériques et sont même diffusés pour certains en open data via notre outil de visualisation mviewer.
  - S'agissant du projet BTHD, ce dernier fait désormais l'objet d'un reporting régulier complet devant le Bureau syndical, qu'il s'agisse des déploiements des phases 1 et 2, des extensions de réseau ou de la commercialisation, un certain nombre de ces éléments étant issus des systèmes d'information partagés mis en place avec nos constructeurs et notre exploitant.

- **Recommandation n°3 : Exiger que le compte de résultat présenté par le délégataire soit strictement conforme dans sa présentation au plan d'affaires contractuel**
  - Le rapport d'activité 2020 du délégataire fait apparaître une convergence en termes de présentation et celui de 2021 poursuit cette évolution.
- **Recommandation n°4 : Evaluer sincèrement les recettes et dépenses du budget annexe Très Haut Débit**
  - Les prévisions budgétaires sont réalisées sur la base d'analyses approfondies des calendriers de réalisation et de facturation fournies par les entreprises. La non-réalisation de ces prévisions budgétaires est donc bien imputable au non-respect par ces entreprises de leurs calendriers de réalisation et de facturation.
  - Néanmoins, la fiabilisation de ces éléments s'est bien améliorée lors des deux derniers exercices, avec l'augmentation très forte des dépenses d'investissement avec plus de 170 M€ décaissés et la diminution concomitante de la trésorerie du syndicat qui s'élevait à moins de 15 M€ fin 2021, soit l'équivalent de moins d'un mois de dépenses.

- Recommandation n°5 : Attribuer des numéros d'inventaire individualisés à chaque bien, hors biens de faibles valeurs et acquis par lots
  - L'inventaire des biens intervient au décompte général et définitif des marchés. Il a ainsi été réalisé pour les travaux de la Phase 1 Tranche 1 et démarrera d'ici la fin 2022 à l'occasion du solde des marchés de la tranche 2.
- Recommandation n°6 : Abroger sans délai la délibération du 29 novembre 2017 assimilant le syndicat à une commune de plus de 400 000 habitants
  - La délibération a été abrogée dès la séance qui a suivi la présentation dudit rapport, le 9 novembre 2021 et un nouveau classement démographique a ainsi été adopté.
- Recommandation n°7 : Elaborer un guide de la commande publique
  - Le guide a été élaboré et diffusé en interne sous la forme d'une note de service en date du 28 juin 2021.
- **Il est proposé :**
  - DE PRENDRE ACTE** des actions entreprises à la suite de ce rapport de la Chambre régionale des comptes

*Antoine Corolleur, délégué titulaire de Pays d'Iroise Communauté, demande si le versement des subventions tient compte de l'avancée des travaux.*

*Patrick Malfait, Directeur général de Mégalis Bretagne, précise que les cofinancements des collectivités bretonnes permettent d'assurer un socle de financement régulier. S'agissant du FEDER, les subventions sont perçues selon l'avancement des travaux de la Phase 1 avec un delta d'un semestre. Mais il n'y a pas de FEDER sur la phase 2 ; on en percevra que sur la Phase 3. Les subventions de l'Etat sur la Phase 1 sont, quant à elles, versées une fois les prises commercialisées. Les discussions sont en cours avec le Gouvernement afin que, sur la Phase 2, nous puissions bénéficier d'avances. Cette année, nous avons donc été contraints de souscrire un emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement.*

Le Président invite Muriel Chabert, Directrice Modernisation des Administrations et Services Numériques, à présenter les dossiers accompagnement cybersécurité et exploitation de la plateforme de services.

## 2. Modernisation des administrations et services numériques

- Accompagnement Cybersécurité
- Convention d'application avec le GIP SIB pour l'exploitation et la maintenance de la plateforme de services Mégalis Bretagne : Avenant n°3

### Services numériques Accompagnement Cybersécurité

#### Adhésion au Pôle d'excellence Cybersécurité

##### ■ Pourquoi adhérer ?

- Des facilités pour la **mise en relation** avec les membres fondateurs, la Région Bretagne et le ministère des Armées, avec les industriels, les académiques et les étudiants formés,
- Des **formations** sur mesure et de la possibilité d'exprimer nos besoins afin adapter l'offre existante,
- De l'**expertise des experts** issus des membres du Pôle et de l'appui de ce réseau,
- Des **outils communautaires et de salariés du Pôle**, pour nous conseiller, protéger nos intérêts, et animer les groupes de travail et projets à nos côtés
- Participer et/ou animer **des groupes de travail** sur différentes thématiques et problématiques en fonction des besoins remontés par ses adhérents.
  - A noter qu'à ce jour il n'y a pas de groupe de travail dédié aux collectivités.

##### ■ Coût de l'adhésion

- droit d'entrée de 2500 € HT + cotisation annuelle de 2500 € HT.

### Convention de partenariat avec le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine 1/2

- La **réactualisation d'un partenariat** existant depuis 2014, s'appuyant sur des collaborations régulières des services
- **Son objet :**
  - Poursuivre la **collaboration et la coordination** entre Mégalis Bretagne et le CDG 35 dans l'accompagnement des collectivités autour de la cyber-sécurité et en matière d'accompagnement numérique.
- **Une complémentarité affirmée :**
  - Mégalis Bretagne, acteur régional reconnu et légitime œuvrant en faveur du développement de l'administration numérique
    - Sensibilise les acteurs aux enjeux et apporte une expertise, propose un panel d'outils et de prestations.
  - Le CDG 35, bénéficiant d'une couverture complète du département via ses missions obligatoires et facultatives
    - En matière de numérique, renforce les actions proposées par Mégalis Bretagne en proposant un accompagnement individualisé complémentaire.

### Convention de partenariat avec le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine 2/2

- Le partenariat a un double **objectif sur le sujet de la cybersécurité :**
  - Permettre aux deux établissements de **présenter une offre cohérente et coordonnée**, lisible pour les adhérents
  - **Mutualiser les moyens et l'ingénierie** déployés sur ces nouvelles prestations, pour offrir aux collectivités un service optimisé et pouvant être déployé à plus grande échelle

Convention de partenariat entre Mégalis Bretagne et le GIP SIB pour  
l'accompagnement à la cybersécurité des collectivités

- Dans le cadre de la définition opérationnelle **des parcours d'accompagnement votés en CS du 15/12/2021**, des travaux ont été réalisés avec les équipes du SIB
- Ces travaux ont confirmé **la complémentarité entre nos structures** :
  - **le SIB apportant une expertise sur la cybersécurité et les outils utiles** à la réalisation des accompagnements (phishing, e-learning, sonde réseau).
  - **Mégalis apportant son expertise en termes d'accompagnement des collectivités** et sa capacité à toucher les collectivités en tant qu'utilisatrice de l'offre de services existantes.
- La convention de partenariat présentée a pour objet **de définir les apports, les modalités d'actions, les contributions financières, les responsabilités et les engagements** entre MEGALIS BRETAGNE et le SIB pour chaque parcours d'accompagnement.

Convention entre Mégalis Bretagne et les collectivités souhaitant bénéficier d'un  
accompagnement à la cybersécurité

- un projet de convention est proposé entre le Syndicat mixte et chaque collectivité souhaitant bénéficier d'un accompagnement, **afin de définir les modalités d'actions, les responsabilités et les engagements** de chacun.

**A noter, pour la collectivité, les engagements seront :**

- La désignation d'un référent qui sera le contact privilégié pour le Syndicat mixte dans l'organisation des actions au sein de la collectivité
- Le respect d'un planning prédéfini d'un commun accord en début de parcours et ne pouvant excéder 3 mois.
- La fourniture des éléments nécessaires à certaines actions : mails des utilisateurs pour la campagne de phishing et l'accès au module e-learning.

Concernant l'accompagnement à la cybersécurité, il est proposé :

- D'APPROUVER l'adhésion du Syndicat mixte au Pôle d'Excellence Cyber, D'ADOPTER les montants du droit d'entrée de 2 500 € HT et de la cotisation annuelle de 2 500 € HT et D'AUTORISER le Président à signer tout document s'y rapportant ;
- D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat avec le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine et D'AUTORISER le Président à signer la convention ;
- D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat avec le GIP SIB pour l'accompagnement à la cybersécurité des collectivités bretonnes et D'AUTORISER le Président à signer la convention ;
- D'AUTORISER le Président à signer la convention entre Mégalis Bretagne et les collectivités souhaitant bénéficier d'un accompagnement à la cybersécurité

*Jérôme Tré-Hardy, délégué suppléant de la Région Bretagne, salue les efforts mis en place pour accompagner les collectivités sur la cybersécurité et souhaite porter à la connaissance des élus de Mégalis Bretagne la création en Bretagne d'un CSIRT (Computer Security Incident Response Team), centre régional de réponse à incident et de veille pour les risques cyber. Concernant le Pôle d'Excellence Cyber (PEC), il est pour l'instant orienté entreprises et industriels ; les collectivités y sont peu présentes.*

*Patrick Malfait, Directeur général de Mégalis Bretagne, confirme que le Pôle d'Excellence Cyber (PEC) est effectivement orienté grandes entreprises ; mais Mégalis souhaite y faire entendre la voix des collectivités et réfléchir à un écosystème avec les entités publiques.*

*Catherine Drezet, déléguée titulaire de Lamballe Terre et Mer, demande si la convention mise en place avec le CDG35 existe également avec les centres de gestion des autres départements bretons.*

*Patrick Malfait indique qu'une rencontre a été organisée avec chacun des centres de gestion. A ce jour, les échanges avec le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine ont permis d'aboutir rapidement sur une convention ; pour les autres centres de gestion, cela se fera à géométrie variable, en fonction de leur implication et de leur mode de fonctionnement tant sur les services numériques que sur la cybersécurité.*

*Lionel Jouneau, délégué titulaire de Redon Agglomération, précise que l'antériorité des contacts de Mégalis Bretagne avec le CDG35 a certainement facilité la mise en place de la convention et ne doute pas que Mégalis et le CDG56 sauront trouver la synergie à mettre en place.*

*Amélie Caro, déléguée titulaire du Département du Finistère, précise qu'elle ne participera pas à ce vote en raison d'un risque de conflits d'intérêts.*

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 1 refus de vote (Amélie CARO).
- 0 abstention.

- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'adhésion du Syndicat mixte au Pôle d'Excellence Cyber, **D'ADOPTER** les montants du droit d'entrée de 2 500 € HT et de la cotisation annuelle de 2 500 € HT et **D'AUTORISER** le Président à signer tout document s'y rapportant ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine et **D'AUTORISER** le Président à signer la convention ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec le GIP SIB pour l'accompagnement à la cybersécurité des collectivités bretonnes et **D'AUTORISER** le Président à signer la convention ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention entre Mégalis Bretagne et les collectivités souhaitant bénéficier d'un accompagnement à la cybersécurité.

## Services numériques Plate-forme de services



Convention d'application avec le GIP SIB pour l'exploitation et la maintenance de la plateforme de services Mégalis Bretagne : Avenant n°3

- L'avenant n°3 a pour objet la prise en compte de deux nouveaux modules en lien avec l'outil de convocation électronique des élus proposé dans le bouquet de services numériques :
  - Le module ComElus à destination des EPCI : diffusion en masse par mail aux élus communaux des documents relatifs aux instances
  - Le module LSMessages : envoi par SMS de la notification de convocation aux instances
- L'avenant n°3 met à jour la description du périmètre de services mentionné dans la convention d'application initiale ainsi que le tableau des contributions financières

Il est proposé :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°3 ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°3 à la convention d'application avec le GIP SIB pour l'exploitation et la maintenance de la plateforme de services numériques.

Comité syndical du 22 juin 2022

38

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°3 ;



- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°3 à la convention d'application avec le GIP SIB pour l'exploitation et la maintenance de la plateforme de services numériques.

## Services numériques

### Réforme de la publicité des actes



- Loi engagement et proximité - promulguée le 27 décembre 2019
- Ordonnance 2021-1310 du 7 octobre 2021
- décret 2021-1311 du 7 octobre 2021

- La réforme fait de la **dématérialisation le mode de publicité de droit commun** des actes réglementaires et des actes ni réglementaires ni individuels.
- Entrée en vigueur au **1<sup>er</sup> juillet 2022**.
- **Obligatoire** pour les communes de plus de 3 500 habitants, les EPCI, les Départements et les Régions.
- **Dérogation** pour les communes < 3500 habitants
  - Possible de définir le mode de publicité par délibération
  - À défaut de délibération, le régime dématérialisé s'appliquera automatiquement à compter du 1er juillet 2022.**
  - La commune peut revenir sur les modalités d'affichage à tout moment.

Informations sur la réforme : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/publicite-et-entree-en-vigueur-des-actes-des-collectivites-locales>

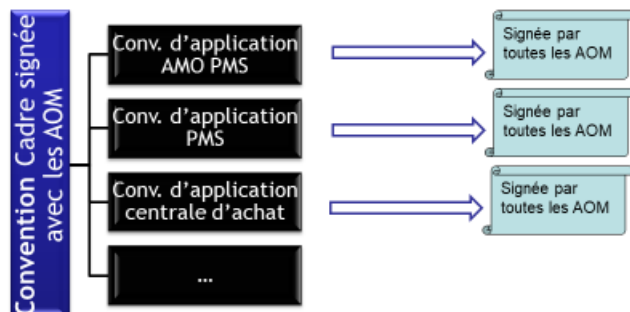
Le Président invite Jean-Yves Vern, Directeur du Pôle Gestion des Systèmes d'Information, à présenter la convention de partenariat avec la Région Bretagne sur le projet KorriGo Services.



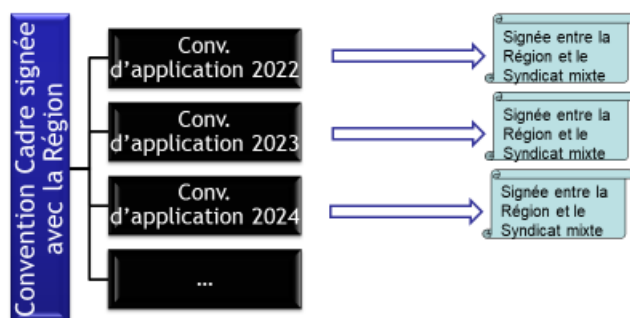
## 3. Projets coopératifs

- KorriGo Multiservices – Conventions de partenariat avec la Région Bretagne

- Depuis 2015, le dispositif conventionnel mis en place pour le développement de KorriGo sur les aspects multiservices était basé sur une convention cadre et des conventions d'application passées entre le Syndicat mixte et les AOM



- En 2021, une nouvelle feuille de route a été définie ainsi qu'un nouveau dispositif conventionnel toujours basé sur une convention cadre et des conventions d'application mais uniquement entre la Région et le Syndicat mixte



- La convention d'application 2022 inclut les rattrapages aussi bien de travaux menés précédemment mais qui n'ont pas fait l'objet de conventionnement que de la prise en compte des coûts réels de l'accompagnement du Syndicat mixte

	2018-2020 (réalisé)	2021 (réalisé)	2022 (estimation)	TOTAL
Moyens Humains	44 439,00 €	46 733,00 €	49 128,00 €	140 300,00 €
Frais de structure		27 062,00 €	28 000,00 €	55 062,00 €
Achats de prestations	-6 504,05 €	104 030,76 €	177 392,87 €	274 919,58 €
TOTAL	37 934,95 €	177 825,76 €	254 520,87 €	470 281,58 €

■ **Il est proposé :**

- D'APPROUVER les termes des conventions cadre et d'application ;
- D'AUTORISER le Président à signer les conventions de partenariat avec la Région Bretagne relatives au projet KorriGo Multiservices.

Le Président indique que Les travaux sur la Plateforme Multi Services (PMS) KorriGo permettront d'éditer à terme des cartes dans les collectivités bretonnes et de recharger des droits pour les autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Le Président propose donc que la PMS, qui a été payée et qui fonctionne, soit mise en exploitation au 1er septembre sauf avis contraire du COPIL KorriGo où siègent entre autres Jérôme Tré-Hardy et Michaël Quernez avec leurs collègues de Rennes Métropole et de Brest Métropole entre autres.

*Lionel Jouneau, délégué titulaire de Redon Agglomération, s'interroge sur le rôle de Mégalis dans l'accompagnement à la mise en place du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) ?*

*Le Président précise que Mégalis ne travaille pas sur ce dossier, et indique que la Région a procédé à rendre ses services en ligne accessibles aux personnes en situation de handicap ; les collectivités qui souhaitent des informations sur ce sujet peuvent demander aux services de la Région les cahiers des charges ayant fait l'objet d'une consultation.*

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes des conventions cadre et d'application ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions de partenariat avec la Région Bretagne relatives au projet KorriGo Multiservices.



#### 4. Bretagne Très Haut Débit

- Etat d'avancement du projet
- Rapport d'activité 2021 du délégataire de service public

Le Président invite Thomas Renault, Directeur du projet Bretagne Très Haut Débit, à présenter l'état d'avancement du projet BTHD.

- Prises reprises en exploitation : 131 823 (au 20/6)
- Prises raccordables : 116 465
- Nb d'abonnés : 52 398
- Taux commercialisation moyen : 45,0%

Au 1<sup>er</sup> juin

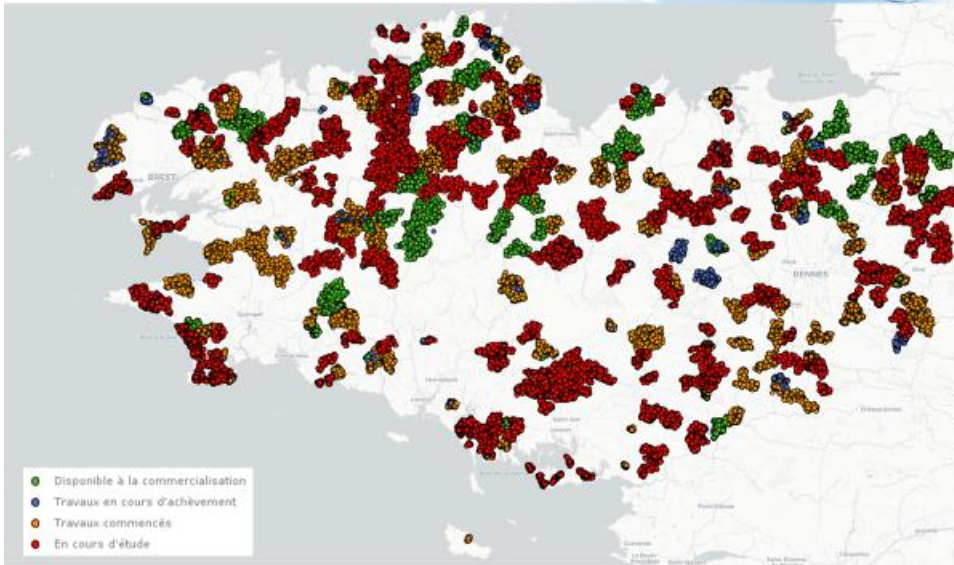
Dpt	Taux
22	46,5%
29	43,5%
35	44,8%
56	44,9%



**Nouvelles communes ouvertes partiellement à la commercialisation depuis janvier**

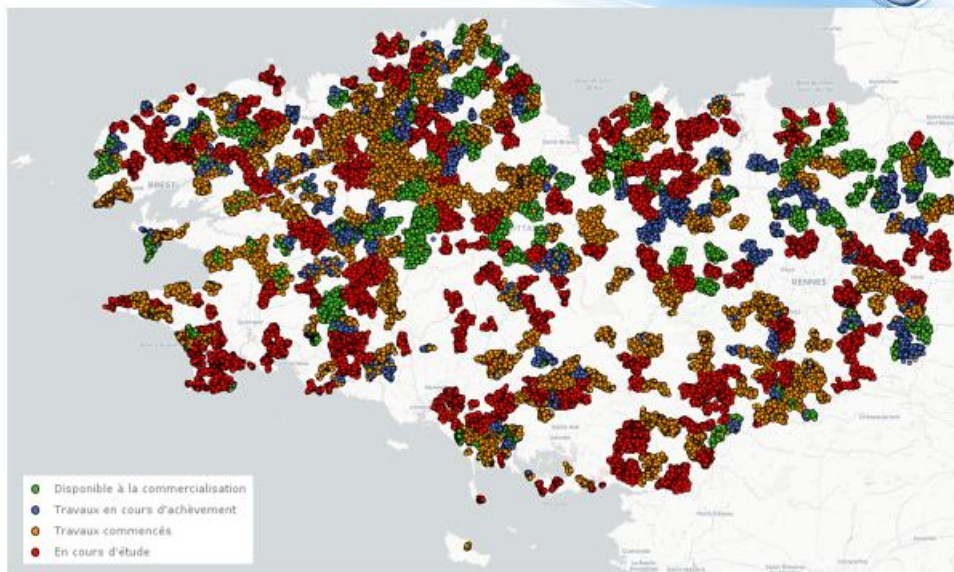
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Dinan (22)	St-Eloy (29)	Pencran (29)	Tramain (22)	Lanloup (22)	Availles-sur-Seiche (35)	Riec-sur-Bélon (29)
Grâce-Uzel (22)	Lourmais (35)	Plourin (29)	Plénée-Jugon (22)	Poullan-sur-Mer (29)	La Selle-Guerchaise (35)	Vergéal (35)
Étel (56)	Lanhouarneau (29)	Lanildut (29)	Kergloff (29)	Guipry-Messac (35)	Port-Launay (29)	Éréac (22)
Ploéven (29)	Québriac (35)	Brélès (29)	Plouha (22)	Trélivan (22)	St-Quay-Perros (22)	Visseiche (35)
Amanlis (35)		Quimperlé (29)	Malestroit (56)	Commana (29)	Le Palais (56)	Bais (35)
Plomodiern (29)		Les Portes-du-Coglais (35)	Grand-Fougeray (35)	Domalain (35)	Pluneret (56)	Combourtillé (35)
Jugon-les-Lacs (22)		St-Divy (29)	Edern (29)	Loguivy-Plougras (22)	Plaintel (22)	Rannée (35)
Lesneven (29)		Landerneau (29)	St-Marc-le-Blanc (35)		Plaine-Haute (22)	Drouges (35)
Scaër (29)		St-Malon-sur-Mel (35)	Penguily (22)		Bonnemain (35)	Moussé (35)
		Quintin (22)	La Malhoure (22)		Bréhand (22)	Spézet (29)
		St-Germain-en-Coglès (35)	Pleumeleuc (35)			St-Goazec (29)
		Lécousse (35)	Pont-Melvez (29)			Laz (29)
		Crozon (29)	Moustéru (22)			Ploemel (56)
		St-André-des-Eaux (22)	Erdeven (56)			St-Sauveur-des-Landes (35)
		Quévert (22)	Hénon (22)			St-Hilaire-des-Landes (35)
		Moutiers (35)	St-Carreuc (22)			
		Loudéac (22)	Plonéour-Lanvern (29)			

Bretagne Très Haut Débit  
Avancement juin 2021



48

Bretagne Très Haut Débit  
Avancement juin 2022



49

- Augmentation des zones ouvertes à la commercialisation
  - 7 zones en 2020, 37 nouvelles en 2021, 37 nouvelles à mi juillet 2022
  - 75% des zones sont ouvertes à la commercialisation
- 47% des prises de la phase 1 sont raccordables



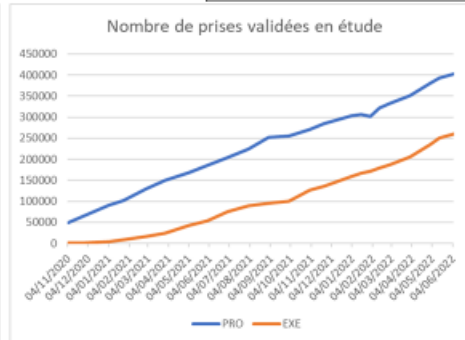
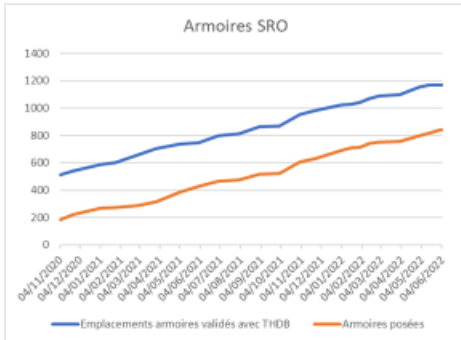
## Avancement Phase 2

Le but des études Projet (PRO) est de :  
 - Disposer des documents nécessaires à la consultation de lots  
 - Définir avec précision les Prises à desservir ainsi que leur adduction  
 - Définir de manière définitive l'emplacement du NRO  
 - Proposer des emplacements de SRO pré-validés  
 - Préciser les tracés de transport

### Au 15/06/2022

- 1174 sur 1180 emplacements SRO validés (99%)
- 843 SRO sont posées (71%)
- 407 279 prises validées en étude PROjet (95%)
- 265 175 prises validées en étude d'EXécution (62%)

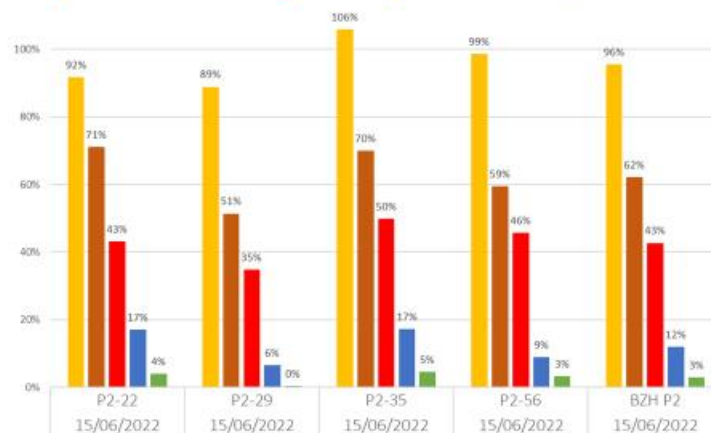
Etude d'exécution EXE  
 - Etudes nécessaires à la réalisation des travaux intégrant les relevés de chambres et de poteaux, les études de charges des supports (DWF, Enedis)



52

## Avancement P2 au 15/06/2022

■ % Etude projet validée ■ % Etude d'exécution validée ■ % Couvertes ■ % Travaux terminés ■ % Raccordables

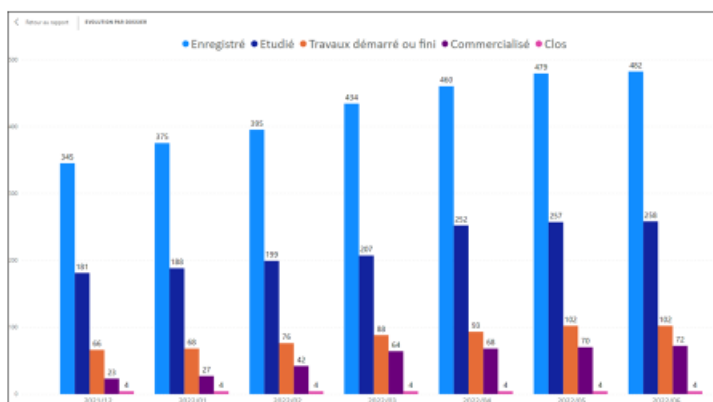


	15/06/2022	15/06/2022	15/06/2022	15/06/2022	15/06/2022
■ % Etude projet validée	92%	89%	106%	99%	96%
■ % Etude d'exécution validée	71%	51%	70%	59%	62%
■ % Couvertes	43%	35%	50%	46%	43%
■ % Travaux terminés	17%	6%	17%	9%	12%
■ % Raccordables	4%	0%	5%	3%	3%

53



- Nombre de dossiers traités par THDB insuffisant
- Evaluation à l'automne des effets du plan d'action proposé par THDB pour décider d'une stratégie alternative le cas échéant



54

Avancement des zones conventionnées (AMII)

- Au 13 juin 2022

	Somme de Étiquettes de lignes	Somme de Logements cibles	Somme de Logements raccordables	Somme de Raccordables/Cibles
Côtes d'Armor	99478	91622	91622	92,1%
CA Guingamp-Paimpol Agglomération de l'Armor à l'Argoat	6174	5529	5529	89,6%
CA Lannion-Trégor Communauté	15066	14561	14561	96,6%
CA Saint-Brieuc Armor Agglomération	78238	71532	71532	91,4%
Finistère	243670	222446	222446	91,3%
Brest Métropole	137324	129217	129217	94,1%
CA Concarneau Cornouaille Agglomération	16768	15362	15362	91,6%
CA Morlaix Communauté	15009	13813	13813	92,0%
CA Quimper Bretagne Occidentale	63190	53078	53078	84,0%
CC Douarnenez Communauté	11379	10976	10976	96,5%
Ille et Vilaine	396952	349631	349631	88,1%
CA du Pays de Saint Malo	71679	60189	60189	84,0%
CA Fougères Agglomération	15657	13439	13439	85,8%
CA Vitré Communauté	13177	11002	11002	83,5%
Rennes Métropole	296439	265001	265001	89,4%
Morbihan	228078	203167	203167	89,1%
CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération	92260	81741	81741	88,6%
CA Lorient Agglomération	128714	114695	114695	89,1%
CA de la Presqu'île de Guérande - Atlantique	7104	6731	6731	94,7%
<b>Total général</b>	<b>968178</b>	<b>866866</b>	<b>866866</b>	<b>89,5%</b>

55

*Ludovic Coulombel, délégué titulaire du Département d'Ille-et-Vilaine, demande si le contexte économique actuel et la situation internationale ont des conséquences dans l'approvisionnement de matériaux.*

*Le Président précise qu'il n'y a pas d'impact majeur pour le moment. Axione ne prend pas de retard dû au contexte.*

*Lionel Jouneau Délégué titulaire de Redon Agglomération, remercie le Président pour le courrier qui lui a été adressé relatif aux prises gelées et aux extensions. Il souligne un agacement de ses concitoyens sur ce sujet.*

*Le Président assure tenir des propos fermes et sévères auprès d'Orange Concessions sur ce sujet des extensions de réseau. De nombreux courriers sont adressés régulièrement rappelant les engagements dans le cadre de la convention de la Délégation de Service Public. Orange avait exprimé sa disponibilité, sa capacité et son savoir-faire ; à ce jour ces engagements ne sont pas respectés. D'ici la fin de l'année, il faudra prendre des décisions.*

*Catherine Drezet, Déléguée titulaire de Lamballe Terre et Mer, confirme que le nombre de dossiers d'extensions s'allonge sur son territoire et que cela devient problématique pour les concitoyens.*

*Antoine Corolleur, Délégué titulaire de Pays d'Iroise Communauté, signale des pratiques commerciales d'opérateurs lors de la souscription d'abonnement, qui proposeraient des prestations financières complémentaires.*

*Le Président regrette ces pratiques commerciales, mais n'a pas autorité sur les opérateurs.*

*Ronan Pichon, délégué titulaire Brest Métropole, précise qu'il ne faut pas hésiter à se tourner vers les associations de consommateurs pour dénoncer publiquement ces pratiques.*

*L'Arcep a également mis en place un dispositif : <https://jalerte.arcep.fr/>*

*La médiation des communications électroniques peut également être saisie : <https://www.mediation-telecom.org/>*

*Thomas Renault, Directeur du projet Bretagne Très Haut Débit, rappelle que le déploiement s'arrête au point de branchement, c'est-à-dire le boîtier entre le domaine public et le domaine privé. L'installation de la prise dans la maison et le tirage du câble sont assurés par le fournisseur d'accès internet ou son sous-traitant au moment de la prise d'abonnement ; le technicien peut proposer des modules complémentaires (wifi, type de boxe, réglage...), qui ne relèvent effectivement pas de la responsabilité de Mégalis Bretagne.*

*Antoine Corolleur indique qu'il faudra également discuter de la question de l'enfouissement coordonné des réseaux avec les syndicats départementaux d'énergie.*

*Thomas Férec, délégué titulaire de Quimper Bretagne Occidentale, indique que suite à une conférence de presse sur la commercialisation des prises en avril dernier à Etern, certaines prises annoncées commercialisées dans un premier temps ont ensuite été retirées du circuit.*

*Thomas Renault indique que cela peut être lié à un certain nombre de problèmes, comme par exemple lorsqu'il doit y avoir des corrections suite à la réception certaines prises ou lorsque certaines adresses ont été mal qualifiées ou non reprises dans le système d'information de l'exploitant.*

*Christophe Le Roux, délégué titulaire Quimper Communauté, regrette l'absence d'information à diffuser auprès des habitants sur l'avancement des travaux*

*Thomas Renault, précise que c'est un sujet récurrent, indiquant que pour donner une réponse fiable, il faut un calendrier de travaux fiable de la part des entreprises, ce qui n'a pas été le cas sur la phase 1. Sur la phase 2, le calendrier d'Axione est plus fiable et Axione livre des zones complètes, ce qui est plus facile pour communiquer vers les citoyens.*

*Michel Cotten, délégué titulaire Concarneau Cornouaille Agglomération, même s'il se félicite de l'avancement des travaux et des échanges qu'il a avec les équipes, souligne la lenteur dans la progression du déploiement de la Phase 1 Tranche 2.*

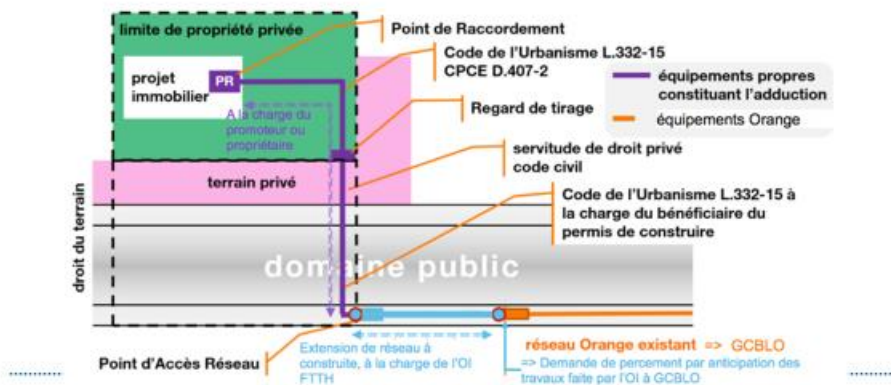
*Le Président comprend l'inconfort des collègues élus à répondre aux concitoyens.*

- Suite à l'arrêt du service universel et dans le cadre du chantier de fermeture du cuivre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, Orange ne raccorde plus en cuivre un immeuble neuf dans les cas suivants :
  - Lorsque la date de livraison du programme immobilier est ultérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2022
  - Lorsque l'immeuble est situé dans la zone arrière d'un PM mis à disposition depuis au moins 9 mois à la date de livraison de l'immeuble
  - En dehors de ces critères, Orange poursuit le raccordement en cuivre des immeubles neufs
  - Ce dispositif ne s'applique pas aux locaux et bâtiments professionnels de plus de quatre logements
- Pour des immeubles neufs livrés sans retard sur des zones de la phase 1 non terminées certains habitants pourraient se retrouver temporairement sans solution autre que de la 4G fixe ou du satellite
- Mégalis travaille avec Orange pour essayer d'identifier les immeubles à risque

56

## La non délivrance du PAR (Point d'Accès au Réseau)

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier Orange ne délivre plus les informations qui permettent à un propriétaire d'un logement neuf de s'interconnecter au réseau existant et ne propose plus de devis pour réaliser les travaux
- THDB réalisera tout ou partie de ces prestations prochainement



Le Président invite Yann Uguen, Responsable des Services Opérateurs, à présenter le rapport d'activité du Délégué THD Bretagne.

- Le changement d'actionnariat a eu des impacts importants en termes d'organisation
- La base patrimoniale ne contient pas les éléments documentaires nécessaires au suivi de la délégation
- Le délégant demande de pouvoir accéder au système de suivi de ticket du délégataire afin de pouvoir contrôler l'exhaustivité des incidents
- Mégalis Bretagne s'interroge sur les indicateurs de qualité des raccordements
- Mégalis Bretagne souhaite pouvoir contrôler la qualité des effacements et dévoiement
- Le délégant s'interroge sur l'intégration de ces opérations dans le patrimoine

---

58

- Le délégant s'interroge sur la capacité à absorber le flux existant et à venir des extensions.
- Le délégant s'interroge sur l'intégration et la mise à jour du patrimoine avec les extensions réalisées
- Au niveau SI, le délégant s'interroge sur l'externalisation importante des missions et s'inquiète d'une perte éventuelle d'expertise dans les équipes internes du délégataire.
- Le délégant souligne que cette période de réorganisation a eu un impact important sur la fluidité des réceptions et des intégrations.
- Le délégant indique que cette période de transition n'a pas permis au délégataire de travailler sur les dossiers de mise à jour de la vie du réseau et de la gestion documentaire.

---

59

- Le réseau est actuellement cofinancé à 40% (Orange pour 30% sur l'ensemble des 4 zones, et Free (IFT) pour 10%). SFR et Bouygues Télécom sont en location à la ligne
- Le délégataire n'a pas réalisé d'actions commerciales spécifiques pour la promotion du réseau sur l'année 2021
  
- **L'avenant n° 14**, conclu le 27/04/2021
  - Boost P2
  
- **L'avenant n°15**, conclu le 03/05/2021 et entré en vigueur le 03/11/2021
  - Mise en place d'Orange Concessions
  
- **L'avenant n°16**, conclu le 20/12/2021 et entré en vigueur le 21/12/2021
  - Extensions au réseau pour 2 années supplémentaires

---

60

Sébastien Dekeyser poursuit la présentation du rapport du valet financier

- **Le bilan financier de l'exercice 2021 est bon.**
- L'EBE supérieur de **10 057 k€** par rapport à l'exercice de l'année 2020, s'établit désormais à **22 715 k€**.
- Ceci est lié à une forte hausse des recettes d'exploitation sur la période qui ont augmenté de **13 910 k€ (+70%)**. Plus précisément, les recettes FTTH d'affermage ont augmenté de **13 903 k€** pour s'établir à **33 409 k€ (+71%)**.
- Mais cette hausse des recettes d'exploitation a été combinée à la hausse des charges d'exploitation de **3 853 k€ (+54%)**.
- Le résultat net de l'exercice 2021 s'établit à **9 989 k€** en hausse de **2 238 k€** par rapport à l'exercice précédent.
- Malgré ce fort bénéfice, la clause de retour à meilleure fortune ne peut être appliquée sur l'exercice puisque le résultat net cumulé reste inférieur au résultat net cumulé du Business Plan en vigueur.

---

61

- Ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux et la Commission de Contrôle Financier de Mégalis Bretagne le mardi 14 juin 2022.

- **Il est proposé :**

- DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité 2021 du délégataire de service public.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité 2021 du délégataire public.

Le Président invite Sébastien Dekeyser, Directeur du Pôle Administratif et Financier, à présenter les modifications du tableau des effectifs.

## 5. Ressources Humaines

### - Modification du tableau des effectifs

- **Modification d'un emploi permanent de chargé d'affaires BTHD**
  - La loi de transformation de la fonction publique donne la possibilité de recourir à un contrat de projet, plus pertinent pour répondre au besoin du syndicat mixte sur le projet Bretagne Très Haut Débit.
  - Il vous est ainsi proposé de modifier l'emploi permanent de chargé d'affaires en emploi non permanent sur la base de l'article 3-II de la loi n°84-53 (contrat de projet) à compter du 1er juillet 2022 et jusqu'au 31 décembre 2026.
  - Si un agent non titulaire venait à être retenu, il serait rémunéré sur l'indice majoré 513 (5ème échelon du grade d'ingénieur).
  
- **Il est proposé :**
  - **DE MODIFIER** l'emploi de chargé d'affaires ;
  - **DE METTRE A JOUR** le tableau des effectifs joint ;
  - **DE PROCEDER** aux modifications d'intitulés pour les emplois marqués en gras dans le tableau des effectifs joint.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** l'emploi de chargé d'affaires ;
- **DE METTRE A JOUR** le tableau des effectifs joint ;
- **DE PROCEDER** aux modifications d'intitulés pour les emplois marqués en gras dans le tableau des effectifs joint.

## 6. Modifications statutaires

- Adhésion de Centre Morbihan Communauté et de Baud Communauté
- Changement de collège pour la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas

## Modifications statutaires

### ■ Adhésion de Centre Morbihan Communauté et de Baud Communauté

Par délibération n°21-62 du 15 décembre 2021, le Syndicat mixte a approuvé la demande d'adhésion des communautés de communes de Centre Morbihan Communauté et Baud Communauté, créées au 1er janvier 2022 par arrêtés préfectoraux du 23 novembre 2021.

- Intégration de Centre Morbihan Communauté au « collège n°4 - EPCI de moins de 50 000 habitants et de plus de 20 000 habitants » ;
- Intégration de Baud Communauté au « collège n°5 - EPCI de moins de 20 000 habitants » ;
- Modification de la composition du Comité syndical, passant de 64 à 65 membres et faisant évoluer le nombre de délégués par collège et le nombre total des voix ;
- Modification de l'annexe financière, fixant une subvention de fonctionnement annuelle pour les années 2022 à 2024 de :
  - 1 784,00 € pour Centre Morbihan Communauté ;
  - 1 200,00 € pour Baud Communauté.



■ **Changement de collège pour la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas**

Par arrêté préfectoral du 15 décembre 2021, la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas a été transformée en communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

- Intégration de la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas au « collège n°3 - EPCI de plus de 50 000 habitants » ;
- Modification de la composition du Comité syndical, faisant évoluer le nombre de délégués par collège et le nombre total des voix.

■ **Il est proposé :**

- D'ADOPTER** les modifications statutaires présentées ci-dessus.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les modifications statutaires présentées ci-dessus.

## 7. Elections

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ACTUALISER** la composition du Bureau syndical, comme suit.

## Elections



### ■ Il est proposé :

- D'ACTUALISER** la composition du Bureau syndical comme suit :

#### Collège n°1 - Région

Loïc CHESNAIS-GIRARD, Président

Stéphane PERRIN, Vice-Président, délégué du Président

Laurence FORTIN, Vice-Présidente, déléguée à Bretagne Très Haut Débit

Stéphane DE SALLIER-DUPIN

#### Collège n°2 - Départements

Vincent ALLENO, Vice-Président, Département des Côtes d'Armor

Maël de CALAN, Vice-Président, Département du Finistère

Ludovic COULOMBEL, Vice-Président, Département d'Ille-et-Vilaine

Benoît QUERO, Vice-Président, Département du Morbihan

#### Collège n°3 - EPCI > 50 000 hab.

Isabelle ASSIH, Vice-Présidente, Quimper Bretagne Occidentale

Joseph ERARD, Fougères Agglomération

Yannick LE BARS, Guingamp Paimpol Agglomération

Anne LE HENNANF, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération

Thierry ORVEILLON, Dinan Agglomération

Ronan PICHON, Brest Métropole

#### Collège n°4 - EPCI entre 20 000 et 50 000 hab.

Laurence ROUX, Vice-Présidente, Bretagne Porte de Loire Communauté

Gérard CORRIGNAN, Centre Morbihan Communauté

Bernard LE PORS, Haut-Léon Communauté

Benoît SOHIER, Communauté de communes Bretagne romantique

#### Collège n°5 - EPCI < 20 000 hab.

Annaïck HUCHET, Vice-Présidente, Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer

Georges GALARDON, Communauté de communes du Kreiz Breizh

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ACTUALISER** la composition des commissions suivantes, Commission d'Appel d'Offres, Commission de Délégation de Service Public, Commission Consultative des Services Publics Locaux et Commission de Contrôle Financier, comme suit.

### ■ Il est proposé :

- D'ACTUALISER la composition des commissions suivantes, Commission d'Appel d'Offres, Commission de Délégation de Service Public, Commission Consultative des Services Publics Locaux et Commission de Contrôle Financier, comme suit :

*Président :*

Stéphane PERRIN, Région Bretagne

*Membres titulaires :*

Christine ORAIN-GROVALET, Département des Côtes d'Armor

Amélie CARO, Département du Finistère

Gérard CORRIGNAN, Centre Morbihan Communauté

Marielle MURET-BAUDOIN, Pays de Châteaugiron Communauté

Benoît SOHIER, Communauté de communes Bretagne romantique

*Membres suppléants :*

Frédéric MARTIN, Département d'Ille-et-Vilaine

Pierre GUEGAN, Département du Morbihan

Catherine DREZET, Lamballe Terre et Mer

Yannick BRE, Montfort Communauté

Antoine COROLLEUR, Pays d'Iroise Communauté

## Prochaines échéances

- Mardi 11 octobre 2022 - 10h : Commission Développement des Usages du Numérique et de l'Administration Electronique (DUNAE)

- Présidence : Vincent ALLENO

- Novembre 2022 : Comité syndical

- Orientations budgétaires

- Décembre 2022 : Comité syndical

- Vote des budgets

Le Président remercie l'ensemble des délégués présents et les équipes du Syndicat mixte. Le Président souhaite un bel été à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.